



Montréal : BP 2026

Note de synthèse détaillée

Conformément à l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif et au compte administratif / compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette disposition s'applique à l'ensemble des communes et établissements publics de coopération intercommunale. Pour les communes de plus de 3500 habitants et établissements publics de coopération intercommunale comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants, les conseillers se voient également remettre une note de synthèse suffisamment détaillée lors de l'envoi des convocations pour le vote des documents budgétaires.

La présente note reprend les éléments indiqués (mais non obligatoires) par les circulaires budgétaires et met en avant les chiffres clefs et les prévisions budgétaires de l'exercice 2026.

Rappel du cadre général

Pour mémoire, le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année en cours. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le Budget Primitif constitue le 1er acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte ou avant le 30 avril de l'année lors du renouvellement de l'assemblée. Par cet acte, le Maire est autorisé à effectuer les opérations de recettes et dépenses inscrites au budget pour la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget primitif comporte deux grandes sections bien distinctes. Chaque section est divisée en chapitre regroupant des dépenses ou recettes de même nature :

- ▶ La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.
- ▶ La section d'investissement est liée aux projets structurants de la commune ainsi qu'aux financements associés.

Présentation générale du budget

	Libellé	Dépenses	Recettes
Vote	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	2 404 495.00 €	3 702 653.35 €
Reports	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)	724 159.26 €	1 265 839.16 €
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 839 838.25 €	0.00 €
Total de la section d'investissement		4 968 492.51 €	4 968 492.51 €
Vote	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	4 591 957.77 €	2 494 336.54 €
Reports	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)	0.00 €	0.00 €
	002 Résultat de la section de fonctionnement reporté	0.00 €	2 097 621.23 €
Total de la section de fonctionnement		4 591 957.77 €	4 591 957.77 €
Total du budget		9 560 450.28 €	9 560 450.28 €

Introduction

La collectivité a élaboré son budget primitif 2026 dans un contexte de forte incertitude financière, marquée d'une part par une instabilité politique sans précédent, et d'autre part, par les efforts de maîtrise du déficit public auquel les collectivités locales doivent s'associer.

Principales orientations

- ▶ Maitriser les dépenses en préservant la qualité des services publics
- ▶ Maintenir cette aisance financière tout en poursuivant les investissements
- ▶ Être attentif aux évolutions législatives, et imprévus du quotidien pouvant impacter le budget

I. Dépenses de la Section de Fonctionnement

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement s'établissent à **4 591 957 €** en 2026. Qu'elles soient réelles (donnant lieu à un décaissement) ou d'ordre (opération de virement en transfert comptable) elles sont regroupées sous les chapitres suivants :

► **Charges à caractère général (Chapitre 011)** : Il s'agit des dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité : contrats d'entretien, de maintenance, prestations de services, dépenses d'énergie et fluides, fournitures par les services techniques, fournitures administratives.

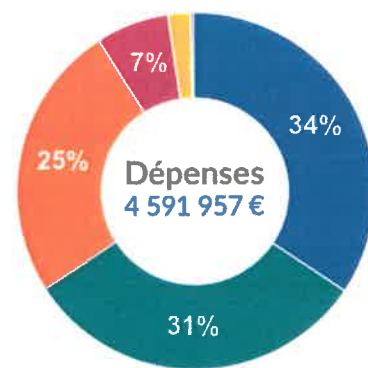
► **Charges de Personnel (012)** : Il s'agit de la rémunération des personnels titulaires et non titulaires, des charges sociales et assurances associées.

► **Atténuation de produits (014)** : Correspond à des reversements ou des prélèvements obligatoires (pénalités éventuelles loi SRU, contribution au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales FPIC)

► **Autres charges de gestion courantes (Chapitre 65)** : Ce poste regroupe les indemnités de élus ainsi que les subventions attribuées aux associations.

► **Charges financières (Chapitre 66)** : Il s'agit des intérêts liés aux emprunts contractés par la collectivité.

► **Dépenses d'ordre** : Écritures comptables sans décaissement liées par exemple aux amortissements des immobilisations.



■ Virement à section d'invest :	1 583 408 €
■ Charges de personnel :	1 442 651 €
■ Charges générales :	1 156 800 €
■ Charges gestion courante :	303 569 €
■ Autres dépenses :	93 509 €
■ Intérêts d'emprunts :	12 020 €

Chap	Libellé	Budget 2025	RàR 2025	Budget 2026 (RàR + Prop)
011	Charges à caractère général	1 187 095.00 €	0.00 €	1 156 800.00 €
012	Charges de personnels, frais assimilés	1 292 604.74 €	0.00 €	1 442 651.00 €
014	Atténuations de produits	75 157.00 €	0.00 €	75 157.00 €
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	299 737.95 €	0.00 €	303 569.17 €
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	Autres dépenses de gestion des services	0.00 €	0.00 €	0.00 €
66	Charges financières	14 787.09 €	0.00 €	12 020.00 €
67	Charges spécifiques	5 000.00 €	0.00 €	2 500.00 €
68	Dotations aux provisions, dépréciations	8 000.00 €	0.00 €	2 500.00 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement		2 882 381.78 €	0.00 €	2 995 197.17 €
023	Virement à la section d'investissement	2 265 768.40 €	0.00 €	1 583 408.26 €
042	Opération ordre transfert entre sections	6 302.24 €	0.00 €	13 352.34 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		2 272 070.64 €	0.00 €	1 596 760.60 €
D 002	Déficit de fonctionnement reporté	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total des dépenses de fonctionnement cumulées		5 154 452.42 €	0.00 €	4 591 957.77 €

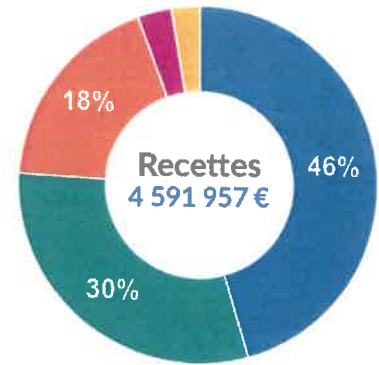
Souhaitant rester prudente la commune contient au plus juste les dépenses à caractère général, mais aussi le virement au profit de la section d'investissement. En revanche, le chapitre 012 charges de personnel est marqué par une nette augmentation portée pour l'essentiel sur des mesures règlementaires et mesures salariales locales.

Prévisions Budgétaires

II. Recettes de la Section de Fonctionnement

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement s'établissent à **4 591 957 €** en 2026. Qu'elles soient réelles (donnant lieu à un encaissement) ou d'ordre (opération de virement en transfert comptable) elles sont regroupées sous les chapitres suivants :

- ▶ **Atténuation de charges (Chapitre 013)** : Concerne les remboursements de salaires de personnels en arrêt ou autres charges par divers organismes
- ▶ **Produits des Services (Chapitre 70)** : Regroupent les sommes encaissées au titre des prestations de services facturés par la collectivité aux usagers (redevance des cantines, concessions, ...)
- ▶ **Impôts et Taxes (Chapitre 73+731)** : Impôts locaux directement perçus par la commune (taxe foncière par exemple) et reversements opérés par l'intercommunalité dont elle fait partie.
- ▶ **Dotations et Participations (Chapitre 74)** : Il s'agit des dotations et compensations versées par l'Etat (DGF par exemple) et les participations éventuelles versées par d'autres organismes.
- ▶ **Autres Produits de Gestion Courantes (Chapitre 75)** : Concerne les recettes encaissées au titre de la mise à disposition des bâtiments ou du patrimoine de la commune.
- ▶ **Produits spécifiques (Chapitre 77)** : Concerne des écritures de régularisation ou de cessions.



Excédent antérieur :	2 097 621 €
Impôts et taxes :	1 391 276 €
Dotations et participations :	845 700 €
Produits des services :	140 700 €
Autres recettes :	116 660 €

Chap	Libellé	Budget 2025	RàR 2025	Budget 2026 (RàR + Prop)
013	Atténuation de charges	1 000.00 €	0.00 €	1 000.00 €
70	Produits services, domaine et ventes div	125 600.00 €	0.00 €	140 700.00 €
73	Impôts et taxes	160 000.00 €	0.00 €	163 276.54 €
731	Fiscalité locale	1 225 000.00 €	0.00 €	1 228 000.00 €
74	Dotations et participations	724 974.00 €	0.00 €	845 700.00 €
75	Autres produits de gestion courante	110 500.00 €	0.00 €	115 500.00 €
	Autres recettes de gestion des services	0.00 €	0.00 €	0.00 €
76	Produits financiers	10.00 €	0.00 €	10.00 €
77	Produits spécifiques	150.00 €	0.00 €	150.00 €
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total des recettes réelles de fonctionnement		2 347 234.00 €	0.00 €	2 494 336.54 €
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0.00 €	0.00 €	0.00 €
R 002	Excédent de fonctionnement reporté	2 807 218.42 €	0.00 €	2 097 621.23 €
Total des recettes de fonctionnement cumulées		5 154 452.42 €	0.00 €	4 591 957.77 €

Sensiblement similaire au recette de 2025, ce budget se veut prudent mais serein. Ainsi, tout en étant sincère, les postes de recette demeurent quasi inchangés, sauf les dotations de l'État. Le budget ayant été voté plus tard, le montant des dotations de l'Etat a pu être ajusté dans les recettes.

III. Dépenses de la Section d'Investissement

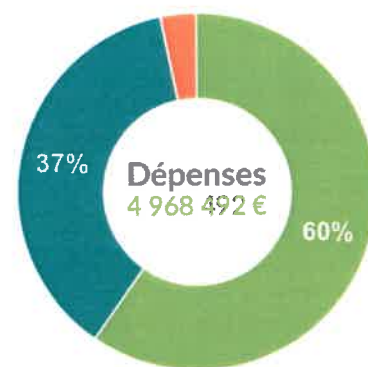
Les dépenses prévisionnelles d'investissement s'établissent à **4 968 492 €** en 2026. Les dépenses d'investissement regroupent les opérations qui ont vocation à modifier le patrimoine de la collectivité. On y retrouve :

► **Les dépenses d'équipement** : Elles se répartissent au sein de la classe 2 en immobilisations incorporelles (20), corporelles (21), en cours (23) ou financières (26, 27). Il s'agit d'opérations de construction ou d'aménagement de bâtiments, des travaux d'infrastructure, d'achats de matériels durables ou plus rarement d'acquisition de titres de participation. Elles peuvent également concerner des subventions d'équipement versées à des tiers en participation au financement de leurs investissements.

► **Les dépenses financières** : Elles concernent principalement le remboursement du capital des emprunts (compte 16) : Lorsque la collectivité emprunte auprès d'une banque, elle doit ensuite rembourser chaque année une partie du capital et des intérêts. La part du capital remboursé constitue une dépense d'investissement; les intérêts étant comptabilisés dans la section de fonctionnement.

► **Les dépenses d'ordre** : Écritures sans décaissement liées aux transferts entre sections ou opérations patrimoniales.

► **Chapitre D001** : Déficit d'investissement reporté, lié au décalage entre l'engagement des dépenses et la perception des recettes d'investissement à venir (subventions, emprunts) ou à un puisement dans le fonds de roulement de la collectivité.



■ Dépenses d'équipement :	2 969 259 €
■ Déficit d'invest reporté :	1 839 838 €
■ Remboursement du capital :	159 395 €

Chap	Libellé	Budget 2025	RàR 2025	Budget 2026 (RàR + Prop)
018	RSA	0.00 €	0.00 €	0.00 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	27 200.00 €	16 200.00 €	86 200.00 €
204	Subventions d'équipement versées	12 000.00 €	1 469.16 €	31 469.16 €
21	Immobilisations corporelles	3 541 581.97 €	706 490.10 €	2 851 590.10 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0.00 €	0.00 €	0.00 €
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total des opérations d'équipement		3 568 781.97 €	722 690.10 €	2 937 790.10 €
Total des dépenses d'équipement		3 580 781.97 €	724 159.26 €	2 969 259.26 €
13	Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non-budg)	180 929.20 €	0.00 €	159 395.00 €
	Autres dépenses financières	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total des dépenses financières		180 929.20 €	0.00 €	159 395.00 €
Total des dépenses réelles d'investissement		3 761 711.17 €	724 159.26 €	3 128 654.26 €
040	Opérations ordre transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	0.00 €
041	Opérations patrimoniales	3 719.16 €	0.00 €	0.00 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement		3 719.16 €	0.00 €	0.00 €
D 001	Solde d'exécution négatif reporté	795 367.51 €	0.00 €	1 839 838.25 €
Total des dépenses d'investissement cumulées		4 560 797.84 €	724 159.26 €	4 968 492.51 €

Dans ce contexte général incertain, les dépenses d'investissement sont en légère hausse, avec pour objectif de poursuivre des programmes ambitieux, de maintenir la qualité de vie des administrés et de maîtriser les deniers publics.

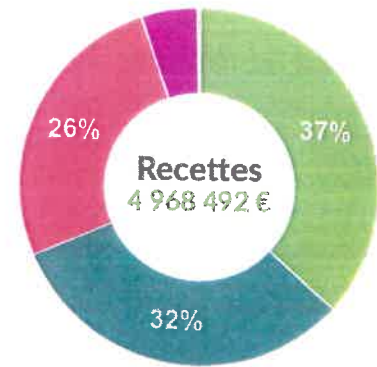
IV. Recettes de la Section d'Investissement

Les recettes prévisionnelles d'investissement s'établissent à **4 968 492 €** en 2026. Le budget d'investissement peut être financé par différents types de recettes. Lorsque la collectivité n'utilise pas l'intégralité de ses recettes de fonctionnement, elle peut transférer la somme restante vers le budget d'investissement : c'est la capacité d'autofinancement.

► **Les recettes d'équipement** : Elles concernent principalement les subventions d'investissement (13) reçues de la part de tiers publics tels que l'Etat, la Région, le Département ou tout autre collectivité ou organisme public, ainsi que les recettes d'emprunt (16); les collectivités pouvant avoir recours à l'emprunt pour financer leurs investissements, par nature durables (ce qui n'est pas possible pour le fonctionnement).

► **Les recettes financières** : Elles concernent principalement les dotations (10) et l'excédent de fonctionnement capitalisé (1068) : part provenant de l'excédent de la section de fonctionnement devant en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (corrigé des RAR) apparaissant à la clôture de l'exercice précédent.

► **Les recettes d'ordre** : Écritures comptables sans décaissement de trésorerie liées aux opérations patrimoniales ou transferts entre sections dont le virement à la section de fonctionnement (autofinancement prévisionnel de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement).



Dotations et subventions :	1 825 573 €
Virement de section de fonct :	1 583 408 €
Excédents de fonct capitalisés :	1 298 158 €
Produits des cessions :	248 000 €
Autres recettes :	13 353 €

Chap	Libellé	Budget 2025	RàR 2025	Budget 2026 (RàR + Prop)
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 738 595.60 €	1 265 839.16 €	1 625 573.56 €
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, ...)	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	Autres recettes d'équipement	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total des recettes d'équipement		1 738 595.60 €	1 265 839.16 €	1 625 573.56 €
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	105 700.00 €	0.00 €	200 000.00 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	266 000.00 €	0.00 €	248 000.00 €
Total des recettes financières		546 412.44 €	0.00 €	1 746 158.35 €
Total des recettes réelles d'investissement		2 285 008.04 €	1 265 839.16 €	3 371 731.91 €
021	Virement de la section de fonctionnement	2 265 768.40 €	0.00 €	1 583 408.26 €
040	Opérations ordre transfert entre sections	6 302.24 €	0.00 €	13 352.34 €
041	Opérations patrimoniales	3 719.16 €	0.00 €	0.00 €
Total des recettes d'ordre d'investissement		2 275 789.80 €	0.00 €	1 596 760.60 €
R 001	Solde d'exécution positif reporté	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	Affectation au compte 1068	173 712.44 €	0.00 €	1 298 158.35 €
Total des recettes d'investissement cumulées		4 560 797.84 €	1 265 839.16 €	4 968 492.51 €

Malgré la Loi de Finances 2026 imposant aux collectivités territoriales de s'associer à l'effort collectif, les recettes d'investissement reposent essentiellement sur des subventions acquises et notifiées, ainsi que sur les capacités financières de la commune.

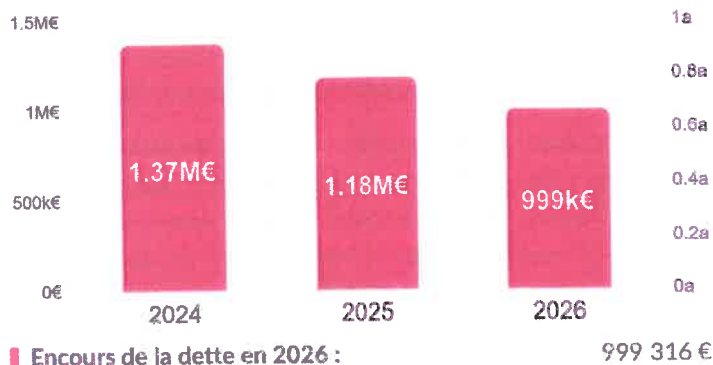
Données Financières

I. Endettement de la collectivité

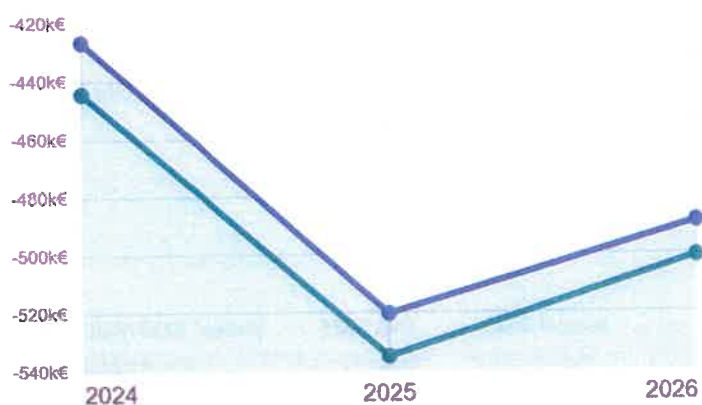
L'encours total de la dette au 01/01/2026 s'établit à **999 316 €**. Il correspond au capital restant dû de l'ensemble des emprunts et dettes souscrits précédemment par la collectivité et non encore soldés. Cette dette se traduit au cours de chaque exercice, par le paiement d'une annuité financière composée :

- ▶ Des intérêts positionnés en fonctionnement
- ▶ Une partie en capital positionnée en investissement

Pour 2026, l'annuité inscrite est de **171 415 €**.



II. Épargnes Prévisionnelles



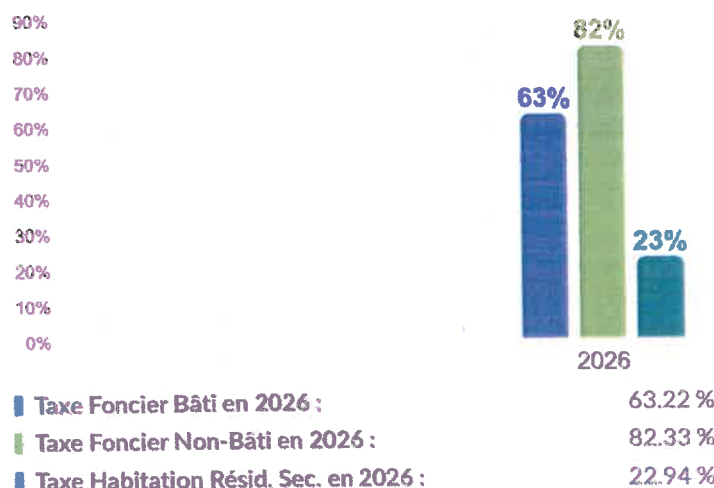
- Épargne de Gestion en 2026 : -488 841 €
- Épargne Brute en 2026 : -500 861 €

Épargne de Gestion = Recettes Réelles de Fonctionnement (RRF) - Dépenses Réelles de Fonctionnement (DRF, hors travaux en régie et hors charges d'intérêts)

Épargne Brute (EB) = RRF - DRF (hors travaux en régie)

Épargne Nette = EB - Remboursement de la dette en capital

III. Fiscalité



A noter qu'en 2026 la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives servant de base de calcul pour la taxe foncière et impactant plusieurs impôts locaux sera de 0.8%. Cette revalorisation est indépendante des taux d'imposition votés par les collectivités.

IV. Effectifs de la collectivité

Les effectifs de la collectivité pourvus en Équivalent Temps Plein Annuel au 01/01/2026 sont de **16.36 ETP**.

Synthèse du Budget 2026



Dans un contexte économique et financier marqué par des incertitudes ce budget 2026 poursuit sa démarche volontaire de gestion prudente et responsable de ses finances. Malgré ces contraintes, la commune demeure mobilisée pour garantir un cadre de vie de qualité en poursuivant les actions nécessaires au maintien des services publics, des équipements communaux et surtout au soutien de la vie locale et associative.